



LexisNexis®

# RGPD

## Gouverner les données personnelles !

*Présenté par Grégoire Hanquier – Directeur Juridique Adjoint CEMEA LexisNexis –*

*28 Septembre 2018*

# RGPD ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles :

- 4 années de négociations
- adoption le 27 avril 2016
- entrée en vigueur le 25 mai 2018
- France : nouvelle loi I&L 20 juin 2018



1. **harmonise** les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels
2. **Renforcer les droits des personnes (principe de l'anonymat)**
3. **responsabilise les opérateurs** économiques par une plus grande **transparence** de leurs activités

# Pourquoi le RGPD ?



- Evolutions technologiques majeures depuis la loi de 1978 dite Informatique et Liberté et la directive de 1995)
- Révélations en 2013 d'Edward Snowden sur un scandale international : PRISM
- 13 mai 2014 CJCE oblige Google à dire oui au droit à l'oubli
- 1<sup>er</sup> octobre 2015 Bouclier de Protection des données aux USA invalidé (Safe Harbour) conséquence Snowden
- GAFAM deviennent des immenses silos de données personnelles

# Une donnée personnelle ?



Source : CNIL

Une « donnée personnelle » est « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable* ».

Une personne peut être **identifiée** :

- *directement* (exemple : nom, prénom)
- ou *indirectement* (exemple : par un identifiant (n° étudiant), un numéro (de téléphone)).

# Un traitement de données personnelles ?



Source : CNIL

- Un « traitement de données personnelles » est une *opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles*, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).
- Exemple : tenue d'un fichier d'étudiants, collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire, mise à jour d'un fichier de fournisseurs, etc.

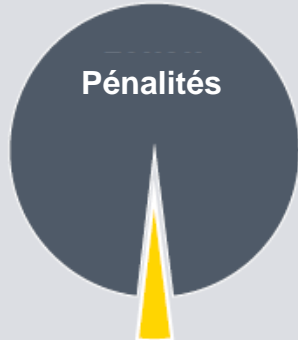
## Quelques chiffres



Source : CNIL

- Depuis le 25 mai dernier, la CNIL a reçu :
  - 600 notifications de violations de données, concernant environ 15 millions de personnes – soit environ 7 par jour
  - 3767 plaintes (+64% vs 2017)
- 200 plaintes transfrontalières
- 24 500 organismes ont désigné un DPO (délégué à la protection des données)

# Les nouveautés GDPR



**Jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial**



**Extension de la notion de données personnelles**



**Application extraterritoriale de la réglementation**



**Informer nos clients, prospects, salariés + obtenir un consentement suivant les cas**



**Droit à l'oubli, droit d'opposition, droit d'accès, droit de modification, etc.**



**Autorisation parentale pour les enfants de - de 16 ans**



**Droit à la portabilité des données**



# Les nouveautés GDPR



**Faillies de sécurité  
72 heures pour  
informer**



**Data Privacy Officer**



**Data privacy Impact  
Assesment à réaliser  
pour les traitements  
risqués**



**Privacy by design**



**Registre des  
traitements +  
Mise à jour des  
Contrats**



**Responsabilité de  
nos sous-traitants**



**Disposer de bases  
légales pour  
effectuer nos  
traitements**



**La CNIL est notre  
interlocuteur  
unique en France**